

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 13 décembre 2021 à 19h30

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Pichard Patricia, Cozette Jean-Pierre, Grimal Jean-Luc, Grimal Cécile, Letupe Laurent, Pillon Marynès, Harrissart Richard, Gellynck Bernadette, Caule Delphine, Levasseur Yohann,

Absents : MM Blot Lydie, Ricquebourg Perrine, Butez Christophe, Choisy Marc.

Secrétaire de Séance : Mme Pillon Marynes.

Délibération dépenses d'investissement avant vote du budget

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement de l'année 2022 avant le vote du budget, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L .1612-1 du code général des collectivités territoriales autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021. A savoir : **Chapitre 21 : 67 740.00 €**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022.

Participation scolaire 2020-2021

Le Conseil municipal après délibération décide à l'unanimité de fixer pour l'année scolaire 2020-2021 la participation pour les Communes extérieures à : 960 € pour un enfant de maternelle et 405 € pour un enfant de primaire.

Rapport FDE 80

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport 2020 de la FDE80 et signale qu'il est consultable en mairie.

Décision modificative

Le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Article 1641 chap 16 (investissement) : + 5000 €

Article 21578 chap 21 (investissement) : - 2000 €

Article 2182 chap 21 (investissement) : - 1150 €

Article 2152 chap 21 (investissement) : - 1850 €

Questions diverses

Dépigeonnage

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la présence récurrente d'une grande quantité de pigeons sur le clocher de l'église et sur les bâtiments scolaires représente une nuisance. Un devis a été demandé à une société spécialisée dans le dépigeonnage. Celui-ci s'élève à 1500 €. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Parrainage élection présidentielle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est sollicité par de nombreux candidats pour les élections présidentielles afin d'obtenir sa signature. Monsieur le Maire précise donc qu'il ne donnera sa signature à aucun des candidats et trouve d'ailleurs que ceux-ci ne donnent pas assez d'importance aux communes rurales dans leurs programmes.

Lecture de la lettre des enfants de l'école maternelle

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une lettre écrite par les enfants de la classe des MS GS pour remercier le personnel de la commune ainsi que le conseil municipal et les inviter au petit spectacle de Noël organisé dans la cour de récréation.

Fin de séance 20h25